

ST-VINCENT DE TYROSSE

BUDGET #5 PARTICIPATIF

Janvier - Juin 2025



40 000 €
de budget

1. DÉPÔT

Je dépose mon projet
du 2 janvier au 4 février



2. VOTE

Les projets sont soumis
au vote des Tyrossais
du 12 mai au 3 juin



3. ANNONCE DES PROJETS LAURÉATS

Jeudi 5 juin



4. MISE EN OEUVRE

Les projets retenus
sont réalisés
jusqu'à juin 2026

Je propose...

Dépôt des projets du 2 janvier au 4 février

QUI ? Tout habitant, collectif d'habitants ou association domicilié.e à St-Vincent de Tyrosse peut déposer un projet.

QUOI ? Des projets d'intérêt collectif à développer sur la commune de St-Vincent de Tyrosse, conformes au règlement du Budget participatif.

Règlement complet disponible sur www.ville-tyrosse.fr ou en Mairie.

COMMENT ?

• En ligne via une plateforme accessible sur :

www.ville-tyrosse.fr

• En Mairie via un formulaire papier disponible sur place.

• Par mail sur :

budgetparticipatif@tyrosseville.com

Présentation des projets lauréats

LE 5 JUIN 2025

Mairie

24 avenue Nationale - 05 58 77 00 21
budgetparticipatif@tyrosseville.com



... Je décide

Vote des citoyens du 12 mai au 3 juin

A l'issue d'une période de finalisation et de promotion des projets, les Tyrossais seront appelés à retenir **au moins 3 projets** parmi l'ensemble des projets candidats.

Les projets financés seront retenus dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu, jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale prévue.

QUI ? Toute personne âgée de plus de 6 ans.

COMMENT ?

• En ligne via une plateforme accessible sur :

www.ville-tyrosse.fr

• En Mairie à l'aide d'un bulletin de vote et de l'urne à disposition sur place.

Toutes les infos
sur le Budget
participatif

